Rapport au Conseil d'Administration
Année 2018

Référence : RAPCA2018-V1.0.
Marc Barvais, Président.
Frédéric Rasic, Directeur général.

Avec le soutien de
Wallonie

1 Table des matières

1 Table des matières 2

2 RAPPORT DE GESTION 4

2.1 LES COMPTES ANNUELS 4

2.1.1 Bilan 4

2.2 Compte de résultats 5

2.3 LES COMMENTAIRES FINANCIERS 6

2.3.1 Commentaires à l'ACTIF 6

2.3.2 Commentaires au PASSIF 7

2.3.3 Commentaires du COMPTE DE RESULTATS 9

2.4 LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 13

2.5 LES REGLES D'EVALUATION 15

3 COMPLEMENTS AU RAPPORT DE GESTION 18

3.1 LES PARTICIPATIONS 18

3.2 LE COMITE DE REMUNERATIONS 19

3.3 LES MARCHES PUBLICS 20

3.4 L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION 22

3.4.1 Les organes de gestion. 22

3.4.2 Taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'Intercommunale iMio en 2018. 23

3.4.3 Organigramme fonctionnel. 25

3.5 LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT 26

3.6 LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL 2019-2021 27

3.6.1 Durée prise en compte. 27

3.6.2 Identification des secteurs d'activités. 27

3.6.3 Prise en compte de l'inflation. 27

3.6.4 Impact de la TVA. 27

3.6.5 Estimation des recettes. 27

3.6.6 Évolution des recettes : 28

3.6.7 Politique de prix : 29

3.6.8 Estimation des charges. 29

3.6.9 Rémunération et charges sociales 29

3.6.10 Sous-traitance. 30

3.6.11 Frais de bâtiments. 30

3.6.12 Frais généraux. 30

3.6.13 Frais généraux légaux. 30

3.6.14 Marketing et communication. 31

3.6.15 Amortissements. 31

3.6.16 Jetons de présence. 31

3.6.17 Investissements. 31

3.6.18 Tableaux de synthèse. 32

3.6.19 Besoins en financement. 33

3.7 LE RAPPORT DU COLLEGE DE REVISEURS 35

4 ANNEXES _____ *39*

4.1 Synthèse _____ **40**

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 du CDLD)

2.1.1 Bilan

	2018	2017
ACTIFS		
ACTIFS IMMOBILISES	**1 557 050,36**	**1 661 864,40**
Immobilisations incorporelles	**90 308,22**	**152 361,02**
Immobilisations corporelles	**1 466 150,94**	**1 508 912,18**
A. Terrains et constructions	1 401 107,83	1 439 532,55
B. Installations, machines et outillage	4 617,36	5 130,40
C. Mobilier et matériel roulant	60 425,75	64 249,23
Immobilisations financières	**591,20**	**591,20**
ACTIFS CIRCULANTS	**1 387 812,31**	**924 750,58**
Créances à un an au plus	**570 106,77**	**440 130,92**
Créances commerciales	297 068,36	293 902,50
Autres créances	273 038,41	146 228,42
Valeurs disponibles	**797 958,12**	**411 854,94**
Comptes de régularisation	**19 747,42**	**72 764,72**
Montant total de l'actif	**2 944 862,67**	**2 586 614,98**
PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES	**216 105,46**	**247 261,68**
Capital	**60 892,23**	**58 592,03**
Réserves	**2 021,84**	**2 021,84**
Bénéfice reporté	**71 002,92**	**46 175,42**
Subsides en capital	**82 188,47**	**140 472,39**
DETTES	**2 728 757,21**	**2 339 353,30**
Dettes à plus d'un an	**1 221 124,93**	**1 283 340,10**
Dettes à un an au plus	**1 507 632,28**	**996 879,05**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	62 215,17	61 285,79
Dettes financières	599 831,98	300 000,00
Dettes commerciales	498 154,63	238 657,94
Dettes fiscales, salariales et sociales	347 430,50	396 935,32
Comptes de régularisation	**0,00**	**59 134,15**
Montant total du passif	**2 944 862,67**	**2 586 614,98**

2.2 Compte de résultats

	2018	2017
Chiffre d'affaires	3 080 827,39	2 318 238,91
Produit exceptionnel	0,00	15 000,00
Subsides	863 742,49	855 884,51
Subside fonctionnement	748 607,00	801 020,00
Subside projets	115 135,49	54 864,51
Autres produits et récupération de frais	43 533,36	24 802,97
Total des produits	**3 988 103,24**	**3 213 926,39**
Approvisionnements et TVA intracom	-1 187 476,58	-751 996,85
Services et biens divers	-576 003,13	-471 885,15
Total	**-1 763 479,71**	**-1 223 882,00**
Marge Brut d'Exploitation	**2 224 623,53**	**1 990 044,39**
Rémunérations, charges sociales et pensions	**-2 019 388,16**	**-1 923 486,11**
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	**205 235,37**	**66 558,28**
Amortissements	-159 410,12	-131 681,60
Provisions pour risques et charges	0,00	150 246,86
Autres charges d'exploitation	-11 885,71	-10 589,87
Bénéfice d'exploitation	**33 939,54**	**74 533,67**
Produits financiers	58 283,92	58 307,33
Charges financières	-21 870,92	-21 935,88
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**70 352,54**	**110 905,12**
Impôts sur le résultat	-45 525,04	-89 760,79
Bénéfice de l'exercice	**24 827,50**	**21 144,33**

2.3 LES COMMENTAIRES FINANCIERS

2.3.1 Commentaires à l'ACTIF

2.3.1.1 ACTIFS IMMOBILISES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles reprennent les valeurs résiduelles des frais de R&D et s'élèvent à 90 308,22 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 471 841,89 €.
Les immobilisations corporelles sont constituées :

- de terrains et constructions :
  Le patrimoine immobilier de l'intercommunale (bâtiment de notre siège social) représente 1 401 107,83€ ;
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement des frais d'installation informatique pour un total de 4 617,36 € ;
- le mobilier se compose du matériel de bureau du site et du matériel informatique (ordinateurs, logiciels et téléphonie) pour un total de 60 425,75 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières reprennent les participations détenues à hauteur de 6,20 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 585,00 €.

2.3.1.2 ACTIFS CIRCULANTS

CREANCES A UN AN AU PLUS :

Les créances commerciales s'élèvent à 297 068,36 €. Elles se composent principalement des créances clients (290 254,05 €) et des notes de crédits des fournisseurs.
Les autres créances s'élèvent à 273 038,41 €. Elles se composent principalement des subsides de la Région Wallonne à recevoir (212 152,00 €), des acomptes ONSSAPL et des impôts belge à récupérer de 2017.

VALEURS DISPONIBLES :

Les valeurs disponibles couvrent la trésorerie opérationnelle pour 797 958,12 €. Celle-ci est utilisée au bon fonctionnement de l'intercommunale.

COMPTES DE REGULARISATION :

Les comptes de régularisation intègrent des charges à reporter pour un montant de 19 747,42 €.

2.3.2 Commentaires au PASSIF

2.3.2.1 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 216 105,46 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

CAPITAL :

Le capital à l'issue de l'exercice 2018 s'élève à 60 892,23 €. Il est souscrit dans son entièreté par les pouvoirs locaux membres. Les parts sont valorisées à 3,71 € pour les parts B et 18,55 € pour les parts A.

Notre de part A : 2804
Nombre de part B : 2393

iMio compte au 31/12/2018 291 membres (dont plus de 80% des villes et communes) répartis comme suit :

Catégorie de membres	Nbre
Commune et Ville	215
Province	3
CPAS	53
Zone de Police	5
Zone de secours	6
Intercommunales	6
RCA	3
TOTAL	**291**

Catégories (nbre habitants)	Nbre	Nbre communes	Reste	En %
0 à 5.000	46	62	16	74%
5.001 à 10.000	70	88	18	80%
10.001 à 15.000	40	48	8	83%
15.001 à 20.000	22	25	3	88%
20.001 à 40.000	28	30	2	93%
40.001 à 100.000	6	6	0	100%
Plus de 100.001	3	3	0	100%
Total général	**215**	**262**	**47**	**82%**

Voici la liste des Pouvoirs locaux ayant adhéré en 2018 :

1. CPAS de Virton
2. CPAS de Binche
3. Administration communale de Verlaine
4. BEP
5. INASEP
6. CPAS de Farciennes
7. Administration communale de Dalhem
8. Zone de secours Liège zone 2 IILE-SRI
9. Zone de secours 3 Hemeco
10. Administration communale de Lasne
11. Zone de Police Basse-Meuse
12. Administration communale de Tintigny
13. CPAS de Pont-à-Celles
14. Administration communale de Burdinne
15. Administration communale de Villers-le-Bouillet
16. CPAS de Saint-Ghislain

17. CPAS de Viroinval
18. CPAS de Chimay
19. Administration communale de Hastière
20. CPAS de Rixensart

Le registre des associés est repris en annexe du rapport.

RESERVES :

La réserve légale s'élève à 2.021,84 €.

SUBSIDES EN CAPITAL :

Les subsides en capital correspondent aux subsides reçus du Gouvernement Wallon pour des investissements sur logiciels pour un total de 82 188,47 €.

2.3.2.2 DETTES

DETTES A PLUS D'UN AN :

Les dettes à plus d'un an sont composées des dettes financières contractées auprès des banques pour l'acquisition de notre bâtiment (sous déduction des tranches des exercices précédents) pour un total de 1 221 124,93 € en 2018.

DETTES A UN AN AU PLUS :

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1 507 632,28 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 62 215,17€ ainsi que les dettes commerciales pour 498 154,63 €.
Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 347 430,50 € et reprennent le solde des rémunérations 2018 à payer en 2019, les reports des congés 2018 ainsi que la TVA due et l'impôt sur le résultat.

2.3.3 Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Le regroupement suivant nos axes analytiques donne ceci :

	2017	2018	Variation
Chiffre d'affaire	2 318 239 €	3 080 827 €	33%
Rémunérations et charges sociales	(1 936 306 €)	(2 188 344 €)	13%
Sous-traitance & hébergement	(751 997 €)	(1 187 476 €)	58%
Marge S/ activité	**(370 064 €)**	**(294 993 €)**	-20%
Frais généraux	(327 300 €)	(372 517 €)	14%
EBITDA	**(697 363 €)**	**(667 510 €)**	-4%
Amortissements	(135 122 €)	(159 410 €)	
Jetons de présence	(18 279 €)	(22 797 €)	
Divers - Taxes	(976 €)	78 €	
EBIT	**(851 741 €)**	**(849 639 €)**	0%
Produits & Frais financiers	(1 769 €)	(2 034 €)	
Subsides accordés	855 885 €	863 742 €	
Consommation subsides	58 284 €	58 284 €	
Autres produits exceptionnels	15 000 €	0 €	
Provision pour risques et charges	35 247 €	0 €	
Impôts sur le résultat	(89 761 €)	(45 525 €)	
Résultat final	**21 144 €**	**24 828 €**	17%

Le taux de couverture sur fond propre est de 79,2 %. Notre objectif était d'atteindre les 80% à l'horizon 2020.

2.3.3.1 Chiffre d'affaire.

Le chiffre d'affaire pour 2018 s'établit à 3 080 827 € en progression de 33% par rapport à 2017.

Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche ce mutualisation.

La ventilation du chiffre d'affaire est la suivante :

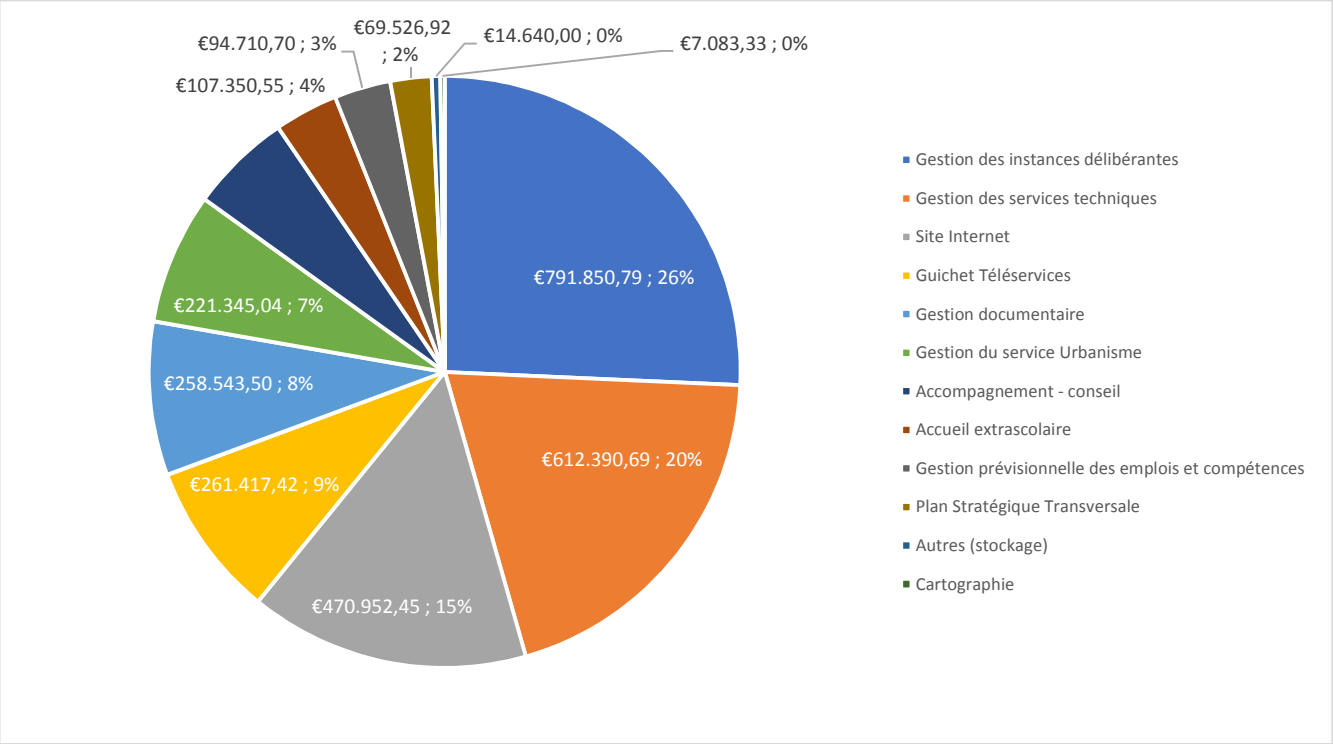

En €	2018
Activité "Production de logiciels libres en mutualisation"	
Site Internet	470 952,45 €
Guichet Téléservices	261 417,42 €
Accueil extrascolaire	107 350,55 €
Gestion du service Urbanisme	221 345,04 €
Gestion des instances délibérantes	791 850,79 €
Plan Stratégique Transversale	69 526,92 €
Gestion documentaire	258 543,50 €
Cartographie	7 083,33 €
Autres (stockage)	14 640,00 €
TOTAL	**2 202 710,00 €**
Variation n/n-1	*534 437 €*
Activité "Accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale de marchés/d'achats"	
Gestion des services techniques	612 391 €
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences	94 711 €
Accompagnement - conseil	171 016 €
Autres	- €
TOTAL	**878 117 €**
Variation n/n-1	*228 151 €*
TOTAL GENERAL	**3 080 827 €**
Variation n/n-1	**762 588 €**
Répartition	
Production de logiciels libres en mutualisation	71,5%
Accompagnement organisationnel	28,5%
TOTAL	100,0%

2.3.3.2 Rémunérations et charges sociales.

L'augmentation de la charge salariale est de 13% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de notre équipe de 5 ETP pour nous permettre de faire face au volume en constante croissance de notre activité mais également par la valorisation des congés 2018 reportés (charge complémentaire de 44.000 €).
Ce poste reprend l'ensemble des charges en personnel et notamment :

- Les rémunérations ;
- Véhicules et frais de déplacement ;
- Frais en personnel ;
- Les assurances ;
- …

2.3.3.3 Sous-traitance & hébergement.

Ce poste reprend les frais d'hébergement ainsi que tous les frais d'achat et de prestations relatifs à nos solutions.
2019 a été marqué par un investissement massif en R&D sur nos solutions et l'acquisition de modules complémentaires sur la solution ATAL.
Le volume de sous-traitance a augmenté de plus de 58% par rapport à 2017 pour atteindre près de 1,20 millions d'euros en 2018.

2.3.3.4 Marge S/ activité.

La marge sur activité s'est améliorée de 20% par rapport à 2017.

2.3.3.5 Frais généraux.

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement.
Nos frais généraux ont légèrement augmenté par rapport à 2017 suite à des travaux de sécurisation et d'entretien effectués sur notre bâtiment acquis en 2017,

2.3.3.6 EBITDA

L'EDITDA s'est améliorée de 4% par rapport à 2017.

2.3.3.7 Amortissements.

L'augmentation de la charge d'amortissement provient de l'acquisition de notre bâtiment.

2.3.3.8 Jetons de présence.

Ce poste reprend la rémunération de l'ensemble de nos administrateurs.

Au global la charge des jetons de présence est inchangée par rapport à 2017. Les variations sont négligeables.

2.3.3.9 EBIT

L'EBIT est stable par rapport à 2017.

2.3.3.10 Produits & Frais financiers.

Il s'agit des intérêts pour couvrir nos besoins en liquidité.

2.3.3.11 Subsides accordés.

Bien que cela ne se traduise pas dans les chiffres compte tenu d'un subside sur projet de 115.000 € reçu dans le cadre du projet ESB, notre subside diminue conformément à notre business plan.

2.3.3.12 Consommation subsides.

Il s'agit de la consommation des subsides en investissement R&D des années précédentes.

2.3.3.13 Résultat final

Le résultat final s'est amélioré de 17% par rapport à 2017. Il s'établit à 24 828 €.

2.4 LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.
Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.
Il est néanmoins impératif que le Gouvernement Wallon continue à nous apporter son soutien pour que nous puissions atteindre les objectifs visés lors de la création de l'Intercommunale.
Afin de respecter notre plan financier, il est nécessaire de bénéficier des apports financiers de la Région Wallonne suivants :

- Année 2019 : 350.000 €
- Année 2020 : 250.000 €
- Année 2021 : 100.000 €

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

5. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

6. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

A l'exception des développements informatiques, il n'y a pas eu d'activités en matière de recherches et de développement.

8. JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE

Vu l'article 46 des statuts de l'intercommunale "Constitution, composition, mission":

Le conseil d'administration constitue en son sein un comité d'audit.
Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres de conseil d'administration.
Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.
Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.
Le titulaire de la fonction dirigeante au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative.
Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent au minimum les missions suivantes :

1° la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;

2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;

3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;

4° le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;

5° l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés.

Vu que monsieur Emmanuel Brison a exercé pendant plusieurs années un poste de directeur financier;
Vu l'expérience acquise par l'équipe proposée en matière de gestion et de bonne gouvernance;
Vu que l'équipe proposée dispose donc de l'expérience pratique et de toutes les compétences techniques en matière de gouvernance, de comptabilité et d'audit;

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 07 juin 2018 de désigner comme membre du Comité d'audit Françoise Ghiot, Jean-Marc Toussaint, Rudy Delhaise, Emmanuel Brison et Denis Gorez.

Ces personnes sont expérimentées dans la gestion. Le Conseil d'Administration est d'avis que ces personnes peuvent également être considérées comme indépendantes.

2.5 LES REGLES D'EVALUATION

Vu les décisions du Conseil d'Administration du 17/04/2013 et du 27/03/2019, les règles d'évaluation suivantes ont été appliquées pour l'établissement des comptes :

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à l'article 60 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissements linéaires aux taux de 20%.

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

Les projets de développement informatiques sont comptabilisés comme « immobilisation en cours » jusqu'à leur date de mise en service. Les amortissements sont alors calculés au prorata temporis en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date de mise en service.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 36, 37 et 39 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Immeubles : 3% (linéaire)
- Installations : 10% (linéaire)
- Machines et outillage : 20% (linéaire)
- Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)
- Matériel roulant : 20% (linéaire)
- Matériel informatique : 33,33% (linéaire)
- Aménagement des locaux : 10% (linéaire)
- Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois pour les immobilisations dont la mise en service est directe. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

- Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
- Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :
A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Frais accessoires :
Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.
Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.
Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES
Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.
Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.
Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS
Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 67 du 30/01/2001.
Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.
Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.
Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION
Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 37 de l'A.R. du 30/01/2001) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 71 de l'A.R. du 30/01/2001.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES
Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.
Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION
Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 57 de l'A.R. du 30/01/2001.

SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

DEVISES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

3 COMPLEMENTS AU RAPPORT DE GESTION

3.1 LES PARTICIPATIONS

(Article L1523-16 du CDLD)

Les administrateurs arrêtent le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation réalisées au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse.

Nous n'avons cependant pas de représentant au sein des organes de gestion d'IGRETEC ni aucun autre organisme.

3.2 LE COMITE DE REMUNERATIONS

(Article L1523-17 du CDLD)

§ 1 Le conseil d'administration constitue en son sein un comité de rémunération, composé au maximum de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle, de l'ensemble des conseils des communes, des provinces et des C.P.A.S. associés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du bureau exécutif.

Les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

§ 2 Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Par dérogation à l'article L1523-10, sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration adopte le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

Le rapport du Comité de Rémunérations pour l'année 2018 est repris en annexe.

3.3 LES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services en 2018.
Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

AOO : Appel d'offres ouvert
PNSP : Négocié sans publicité

2018	Description du marché	Attribué à
IMIO/MP/PNSPP/001/2018	Réalisation charte graphique AC Beauraing	Isis Dies
IMIO/MP/PNSPP/002/2018	Réalisation charte graphique AC Waterloo	Quidam
IMIO/MP/AOO/003/2018	Prestations de développement sur nos logiciels Open sources et services connexes (13 lots)	Affinitic, Géode, Entre'ouvert, Geezteem
IMIO/MP/AOO/004/2018	Conclusion d'un contrat de maintenance visant les logiciels Atall II et e-Atal	Berger-Levrault
IMIO/MP/PNSPP/005/2018	Réalisation charte graphique AC Gerpinnes	Isis Dies
IMIO/MP/PNSPP/006/2018	Réalisation charte graphique AC Eghezée	Expansion Partners SA
IMIO/MP/PNSPP/007/2018	Réalisation charte graphique AC Lasne	Isis Dies
IMIO/MP/PNSPP/008/2018	Prestation de services d'entretien et de nettoyage de bureaux	Aucune offre rentrée
IMIO/MP/PNSPP/009/2018	Réalisation charte graphique AC Lessines	Isis Dies
IMIO/MP/PNSPP/010/2018	Prestations de développement métier conçus à partir de CMS-Plone (accord cadre AOG/006/2015)	Affinitic
IMIO/MP/PNSPP/011/2018	Matériels périphériques iA.Tech	Eutronix
IMIO/MP/PNSPP/012/2018	Réalisation charte graphique AC Mons	Expansion

<u>Liste des petits marchés (achats) réalisés en 2018 :</u>

Description du marché	Attribué à
Réalisation nouveau site Imio	Expansion
Entretien du jardin	Daver
Prestations de développement à orientation cartographique (Urban, UrbanMap, Geonode)	Geode
Acquisition de matériel informatique (3 PCs, 2 écrans,..)	Redcorp
Commande de petits matériels	LDLC
Prestations pour la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme de support JIRA	NSI
Prestations Téléservice v2 - Prestations complémentaires	Entr'ouvert
Acquisition de 2 PCs portables pour les nouveaux entrants	Redcorp

Raccordement électrique du portail d'entrée et aménagement du parking	Daver
Cadeau de fins d'année pour le personnel	SmartBox
Cartes de vœux 2019 (réalisation, impression, encartage et envoi)	Huvelle
Adaptation de Téléservice au support mobile	Entr'ouvert
Désignation d'un bureau comptable - Année 2019	RSM Interfiduciaire
Mission d'assistance Migration Plone 4.3 vers Plone 5	Makina Corpus
Commande stores de bureau	Ets Laloux
Mission Data Protection Officer externalisée pour l'année 2019	Mielabelo
Commande de chaises de bureau (via marché SPW)	Société Berhin
Remplacement d'un PC défectueux	Switch Shopping
Commandes écrans, supports et accessoires	Vandenborre, Amazon, Mantec et Recorp

3.4 L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 du CDLD)

3.4.1 Les organes de gestion.

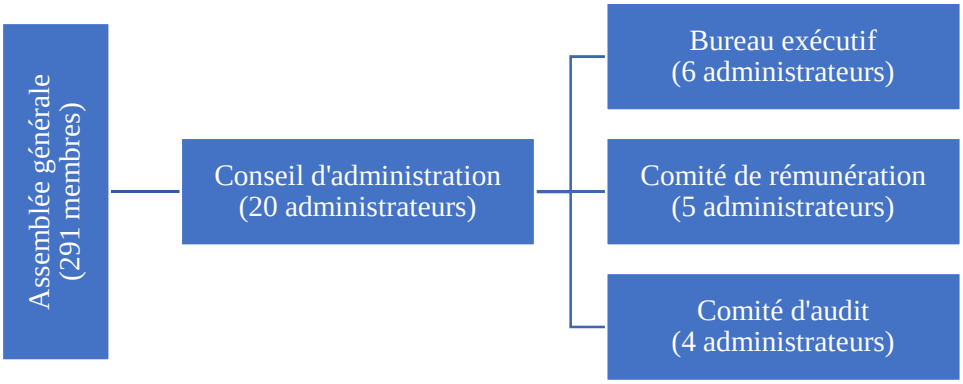

Société coopérative à responsabilité limitée, iMio est gérée par :

- une Assemblée Générale composée de 5 représentants des Pouvoirs locaux associés. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'Intercommunale. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- un Conseil d'Administration composé de 20 administrateurs ;
- un Comité de Rémunération composé de 5 administrateurs ;
- un Bureau Exécutif composé de 6 administrateurs ;
- un Comité d'audit composé de 4 administrateurs.

3.4.1.1 Liste des administrateurs (au 31/12/2018).

Nom	Conseil d'administration	Bureau exécutif	Comité de rémunération	Comité d'Audit
Marc BARVAIS (AC Mons)	Président	Président		
Philippe DUBOIS (AC Clavier)	Vice-Président	Vice-Président		
Jean-Marc TOUSSAINT (AC La Bruyère)	Membre		Membre	Membre
Françoise GHIOT (AC La Louvière)	Membre	Membre		Membre
Fernand GINGOUX (AC Ans)	Membre		Membre	
Jean-François PIERARD (AC Marche-en-Famenne)	Membre	Membre		

Denis GOREZ (AC Gerpinnes)	Membre		Membre	Membre
Rudy DELHAISE (AC d'Eghezée)	Membre		Membre	Membre
Danielle HALLET (AC Sombreffe)	Membre			
Dominique LUGOWSKI (AC Awans)	Membre			
Véronique DENIS-SIMON (AC Braine L'Alleud)	Membre		Membre	
Emmanuel BRISON (TIBI)	Membre			Membre
Martin LEMPEREUR (AC Marche-en-Famenne)	Membre			
Laurent DOUCY (AC Gerpinnes)	Membre	Membre		
Carine MATYSIAK (ZP Mariemont)	Membre			
Benoît DISPA (AC Gembloux)	Membre			
Alicia MONARD (CPAS de Charleroi)	Membre			

3.4.2 Taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'Intercommunale iMio en 2018.

Il y a eu en 2018 :

- 8 Conseils d'administration
- 4 Comités de gestion / Bureau exécutif
- 2 Comité de rémunération

	Conseil d'administration	Comité de gestion Bureau exécutif	Comité de rémunération
24/01/18	X		X
28/02/18		X	
14/03/18			X
28/03/18	X	X	
25/04/18	X		
23/05/18		X	
7/06/18	X		
18/07/18	X		
5/09/18	X		
24/10/18	X		
28/11/18	X		
19/12/18		X	

Il a également été organisé 3 assemblées générales ordinaires (24/01, 7/06, 27/11 et 30/12) et 3 assemblée générale extraordinaire (7/06, 27/11 et 30/12).

Le tableau ci-dessous présente le taux de participation des administrateurs aux organes de gestion de l'intercommunale :

Associés	Administrateur	Début mandat	Fin de mandat	Taux participation au CA	Taux participation au CG/BE	Taux participation au CR
AC Mons	Marc Barvais	1/01/12		100%	100%	100%
AC Mons	Florent Dufrane	24/06/13	28/03/18	100%		
AC Gembloux	Benoît Dispa	1/01/12		63%		
AC Ans	Fernand Gingoux	1/01/12		38%		
AC Ans	Viallard Guy	10/09/15	3/12/18	50%		
AC Arlon	Marie Neuberg	24/06/13	7/06/18	0%		
AC Awans	Dominique Lugowski	10/02/14		50%		
AC Bastogne	Fabian Lafontaine	10/02/14	7/06/18	0%		
AC Braine l'Alleud	Denis-Simon Véronique	24/01/18		86%		
AC Clavier	Philippe Dubois	10/02/14		63%	100%	
CPAS Charleroi	Dominique Frantzen	3/06/16	15/06/18	25%		
AC Éghezée	Rudy Delhaise	10/02/14		88%		
AC Éghezée	Benoît De Hertogh	10/09/15	7/06/18	0%		
AC Floreffe	Philippe Jeanmart	24/06/13	7/06/18	0%		
AC Gerpinnes	Denis Gorez	10/02/14		88%		
AC Gerpinnes	Doucy Laurent	24/01/18		43%	100%	
AC La Bruyère	Jean-Marc Toussaint	24/06/13		88%		100%
AC La Bruyère	Robert Cappe	1/01/12	7/06/18	100%	100%	
AC La Louvière	Françoise Ghiot	1/01/12		50%	25%	
TIBI (ICDI)	Emmanuel Brison	7/06/18		60%		
AC Marche-en-Famenne	Jean-François Pierard	1/01/12		38%	25%	50%
AC Marche-en-Famenne	Martin Lempereur	19/11/15	3/12/18	0%		
AC Sambreville	François Plume	1/01/12	3/12/18	88%	67%	
AC Seraing	Christophe Holzemann	10/02/14	7/06/18	0%		
AC Sombreffe	Danielle Hallet	24/11/16		63%		
AC Thuin	Marc Carlier	24/06/13	25/09/18	83%		
AC Thuin	Augusta Wauters	10/02/14	7/06/18	67%		0%
ZP de Mariemont	Matysiak Carine	1/06/17		63%		

3.4.3 Organigramme fonctionnel.

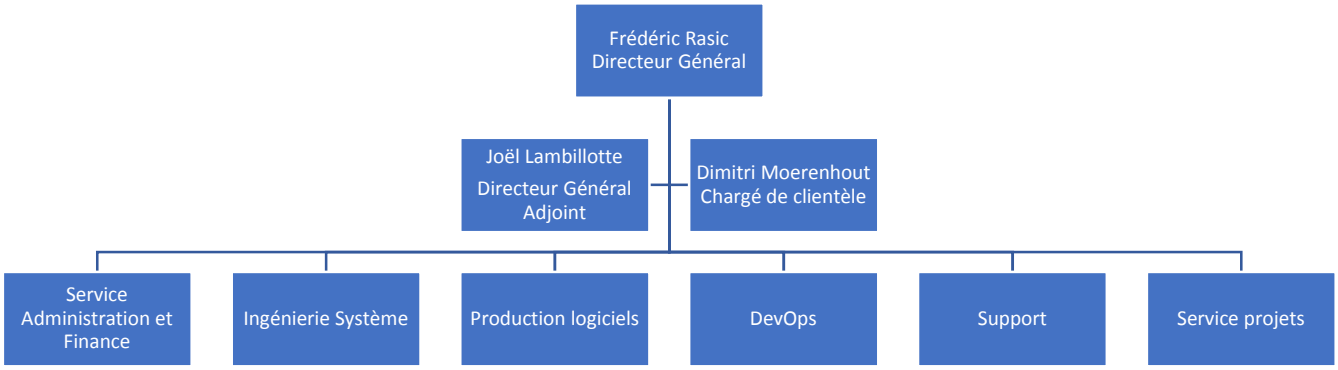

Au 31 décembre 2018, l'équipe iMio comptait 31 personnes.

Nous avons en 2018 recruté 5 nouveaux collaborateurs.

L'évolution des effectifs depuis la création de l'intercommunale est la suivante :

Année	Effectif 31/12	Croissance
2012	12	
2013	14	+2
2014	18	+4
2015	19	+1
2016	22	+3
2017	26	+4
2018	31	+5
2019	35	+4

3.5 LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 du CDLD)

L'intercommunale iMio a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux Pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales :

- La mise à disposition de solutions métiers développées « In House » ou acquises via marché public avec pour objectif de constituer et gérer un patrimoine de logiciel appartenant aux Pouvoirs locaux ;
- L'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement via les ateliers thématiques ;
- La mise en place et le déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions des Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales /fédérales et celles du secteur privé.

Les grands axes prioritaires assignés à iMio par le Gouvernement Wallon sont donc :

1. Organiser et gérer la mutualisation d'un patrimoine de solutions IT et de bonnes pratiques émanant des Pouvoirs locaux ;
2. Accompagner les Pouvoirs locaux dans cette démarche de mutualisation et les assister dans leurs projets IT ;
3. Fournir des solutions métiers intégrées produites "in house" ou acquises par marchés publics ;
3. Agir comme acteur central d'interopérabilité entre les Pouvoirs locaux, le secteur privé et les autres niveaux de pouvoirs ;
4. Participer au développement d'un modèle de bonne gouvernance.

Il est bien évident qu'au travers de notre mission, l'objectif final n'est pas de dégager des bénéfices mais bien de faire bénéficier nos membres d'avancées en augmentant la recherche et le développement dans nos solutions pour toujours optimaliser les performances des Pouvoirs locaux.

3.6 LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL 2019-2021

(Article L1523-16 du CDLD)

Ce plan financier est basé sur l'analyse détaillée de 6 années de données auditées du compte de résultat ainsi que sur nos prévisions réalistes de progression de nos recettes tenant compte de la politique de prix établie à la création d'IMIO par le Gouvernement Wallon pour permettre à un maximum de Pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions.

On peut résumer les hypothèses de travail comme suit :

3.6.1 Durée prise en compte.

Le plan financier a pris en compte la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, soit 3 années. Pour l'année 2018, les chiffres pris en considération ont été basés sur la clôture du compte de résultat au 31 décembre 2018 avant audit par nos réviseurs.

3.6.2 Identification des secteurs d'activités.

Le plan financier est présenté de manière à permettre une identification des recettes par secteurs d'activités. Par contre, compte tenu de la fusion et la synergie réussie entre les 2 structures historiques, le choix a été posé de globaliser les frais et de mener notre réflexion au niveau de la structure iMio au global. La ventilation analytique entre les deux activités a par contre bien été maintenant en comptabilité et dans la production des comptes de résultats.

3.6.3 Prise en compte de l'inflation.

Afin de projeter sur 3 ans les produits et charges, il a été tenu compte d'un pourcentage d'inflation de 2% l'an.

3.6.4 Impact de la TVA.

Les chiffres repris dans le plan financier pour les produits ont été estimés hors TVA vu la décision de l'administration de la TVA de non-assujettissement.
Compte tenu du non-assujettissement de nos activités à la TVA, le plan financier a considéré dans les charges une estimation nette TTC à supporter.

3.6.5 Estimation des recettes.

Le Chiffre d'affaires a été déterminé, pour chacune des 2 activités, au départ des produits actuellement développés. Nous avons estimé pour 2019 le chiffre d'affaire sur base des commandes en cours de réalisation et notre visibilité des contacts avec nos membres. Pour les années 2020 et 2021, notre projection s'est basée sur une croissance au global de notre chiffre d'affaires de 8% et 10% l'an.
Il a été décidé de ne pas projeter, dans le plan financier de recettes ou d'activités se rapportant à d'éventuels produits futurs, non développés à ce jour.

Pour l'activité "Production de logiciels libres en mutualisation", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Site Internet ;
- Guichet Téléservices ;
- Accueil extrascolaire ;
- Gestion du service Urbanisme ;
- Gestion des instances délibérantes ;
- Plan Stratégique Transversale ;
- Gestion documentaire ;
- Cartographie.

Pour l'activité "Accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale de marchés/d'achats", nous avons considéré les solutions suivantes :

- Gestion des services techniques ;
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Accompagnement – conseil.

3.6.6 Évolution des recettes :

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Activité "Production de logiciels libres en mutualisation"										
Site Internet	159 680,77 €	193 817,08 €	222 521,31 €	263 566,13 €	354 351,88 €	408 695,69 €	470 952,45 €	485 000,00 €	523 800,00 €	576 180,00 €
Guichet Téléservices	25 671,36 €	29 424,00 €	32 840,21 €	35 598,60 €	35 270,84 €	129 936,62 €	261 417,42 €	200 000,00 €	216 000,00 €	237 600,00 €
Accueil extrascolaire	- €	- €	- €	1 478,19 €	103 924,46 €	61 116,73 €	107 350,55 €	130 000,00 €	140 400,00 €	154 440,00 €
Gestion du service Urbanisme	21 050,68 €	53 592,00 €	69 022,33 €	105 617,16 €	211 273,26 €	255 862,75 €	221 345,04 €	300 000,00 €	324 000,00 €	356 400,00 €
Gestion des instances délibérantes	131 438,51 €	197 648,77 €	337 461,19 €	433 899,92 €	533 254,69 €	620 699,38 €	791 850,79 €	875 000,00 €	945 000,00 €	1 039 500,00 €
Plan Stratégique Transversale	- €	- €	24 601,88 €	31 516,60 €	15 191,93 €	46 089,33 €	69 526,92 €	100 000,00 €	108 000,00 €	118 800,00 €
Gestion documentaire	30 735,00 €	48 695,25 €	- 55 778,56 €	68 758,64 €	84 198,08 €	145 872,34 €	258 543,50 €	310 000,00 €	334 800,00 €	368 280,00 €
Cartographie	- €	- €	- €	- €	92 896,93 €	- €	7 083,33 €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	60 500,00 €	- €	- €	14 640,00 €	20 000,00 €	21 600,00 €	23 760,00 €
TOTAL	**368 576,32 €**	**523 177,10 €**	**630 668,36 €**	**1 000 935,24 €**	**1 430 362,07 €**	**1 668 272,84 €**	**2 202 710,00 €**	**2 420 000,00 €**	**2 613 600,00 €**	**2 874 960,00 €**
Variation n/n-1		*154 601 €*	*107 491 €*	*370 267 €*	*429 427 €*	*237 911 €*	*534 437 €*	*217 290 €*	*193 600 €*	*261 360 €*
Activité "Accompagnement organisationnel, simplification administrative et centrale de marchés/d'achats"										
Gestion des services techniques	175 515 €	176 111 €	336 850 €	360 586 €	470 382 €	427 712 €	612 391 €	550 000 €	594 000 €	653 400 €
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences	70 802 €	124 190 €	108 990 €	57 276 €	53 045 €	56 857 €	94 711 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Accompagnement - conseil	25 327 €	107 747 €	98 088 €	90 717 €	55 744 €	165 397 €	171 016 €	200 000 €	216 000 €	237 600 €
Autres	28 600 €	- €	85 846 €	114 529 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	**300 244 €**	**408 048 €**	**629 774 €**	**623 108 €**	**579 171 €**	**649 966 €**	**878 117 €**	**830 000 €**	**896 400 €**	**971 000 €**
Variation n/n-1		*107 804 €*	*221 726 €*	*(6 666) €*	*(43 937) €*	*70 795 €*	*228 151 €*	*(48 117) €*	*66 400 €*	*74 600 €*
Exceptionnels	- €	442 612 €	24 200 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	**668 820 €**	**1 373 837 €**	**1 284 642 €**	**1 624 043 €**	**2 009 533 €**	**2 318 239 €**	**3 080 827 €**	**3 250 000 €**	**3 510 000 €**	**3 845 960 €**
Variation n/n-1		*705 017 €*	*(89 195) €*	*339 401 €*	*385 490 €*	*308 706 €*	*762 588 €*	*169 173 €*	*260 000 €*	*335 960 €*

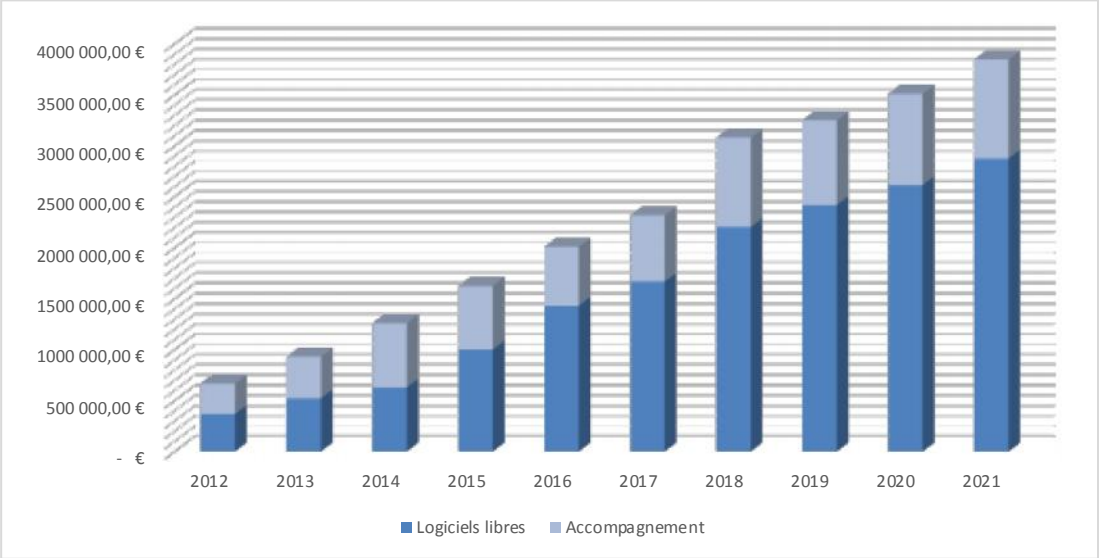

3.6.7 Politique de prix :

La politique de prix établie à la création d'IMIO par le Gouvernement Wallon visait à permettre à un maximum de Pouvoirs locaux de pouvoir acquérir nos solutions à moindre coût.

Notre tarification est basée sur la taille du pouvoir local selon 7 catégories :

Catégorie	Nombre d'habitants (communes/CPAS)	Nombre d'agents (intercommunales / RCA)	Nombre d'habitants (zones de secours)
Cat 1	de 0 à 5.000	de 0 à 25	n/a
Cat 2	de 5.001 à 10.000	de 26 à 50	n/a
Cat 3	de 10.001 à 15.000	de 51 à 75	de 0 à 100.000
Cat 4	de 15.001 à 20.000	de 76 à 100	de 100.000 à 400.000
Cat 5	de 20.001 à 40.000	Plus de 100	plus de 400.000
Cat 6	de 40.001 à 100.000	n/a	n/a
Cat 7	plus de 100.001	n/a	n/a
Provinces	n/a	n/a	n/a

Le tarif d'une zone de police est déterminé en fonction de la catégorie de la plus grande ville/commune de la zone.

3.6.8 Estimation des charges.

L'estimation des charges est extrêmement fiable puisque basée sur 6 année de fonctionnement. Aucune augmentation notable de celles-ci n'a été prise en compte.

3.6.9 Rémunération et charges sociales

Les frais de personnel ont été estimés sur base de l'équipe existante et des acquis et suivant les barèmes de la Région Wallonne. Nous prévoyons d'engager l'équivalent d'1,5 ETP par an et avons considéré une croissance organique de 3 % l'an.

3.6.10 Sous-traitance.

Ce poste couvre principalement les coûts d'hébergement informatique, le coût de maintenance des logiciels et la sous-traitance en R&D sur nos produits.

3.6.11 Frais de bâtiments.

Ces frais ont été estimés tenant compte des coûts actuels supportés pour notre bâtiment en y incluant les quelques travaux nécessaires et la charge d'emprunt.

3.6.12 Frais généraux.

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- SOUS-TRAITANCES SUR PROJETS
- LOCATION MATERIEL
- TELEPHONIE FIXE
- TELEPHONIE MOBILE
- INTERNET
- FRAIS POSTAUX
- CARTE CARBURANT
- CONSOMMATION - SALLE DE REUNION
- FOURNITURE DE BUREAU
- PETIT MATERIEL
- FRAIS DE DEPLACEMENT
- ASSURANCES RELATIVES AU PERSONNEL
- ASSURANCES RELATIVES AUX MANDATAIRES
- FORMATION
- PRESTATIONS DE TIERS
- HONORAIRE DIVERS
- FRAIS DE RESTAURANT
- FOIRES ET EXPOSITIONS / FRAIS HOTEL
- DOCUMENTATION
- FETE DU PERSONNEL

3.6.13 Frais généraux légaux.

Ces frais ont été estimés par nature sur base de l'expérience actuelle et couvrent notamment :

- HONORAIRE SECRETARIAT SOCIAL
- HONORAIRE TICKETS RESTAURANT
- HONORAIRE COMPTABLE
- HONORAIRES REVISEURS

- HONORAIRE AVOCATS
- HONORAIRES NOTAIRE - HUISSIER
- PUBLICATIONS LEGALE
- HONORAIRE DIVERS
- COTISATION SOCIETE

3.6.14 Marketing et communication.

Ces frais couvrent la participation aux salons (salon des mandataires, des directeurs généraux, Smart city Wallonia …) et la production de quelques supports de communication.

3.6.15 Amortissements.

Ces frais couvrent l'amortissement du matériel informatique acquis, du mobilier, des travaux sur notre bâtiment et les investissements en R&D.

3.6.16 Jetons de présence.

Les frais de jetons de présence ont été estimés pour une participation à 70% des administrateurs aux instances de gestion de l'intercommunales.

3.6.17 Investissements.

En tant que structure délivrant des solutions pointues à hautes valeurs ajoutées, Il est indispensable de prévoir des investissements en R&D pour nous permettre de nous maintenir à niveau et suivre l'évolution des technologies. Notre investissement en R&D représente au global environ 5% de nos charges.

3.6.18 Tableaux de synthèse.

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffres d'affaires	**668 820 €**	**1 373 837 €**	**1 284 642 €**	**1 624 043 €**	**2 009 533 €**	**2 318 239 €**	**3 080 827 €**	**3 250 000 €**	**3 510 000 €**	**3 845 960 €**
Croissance annuelle		*105%*	*-6%*	*26%*	*24%*	*15%*	*33%*	*5%*	*8%*	*10%*
Produits et services	668 820 €	931 225 €	1 284 642 €	1 624 043 €	2 009 533 €	2 318 239 €	3 080 827 €	3 250 000 €	3 510 000 €	3 845 960 €
Exceptionnel	- €	442 612 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rémunérations et charges sociales	**(1 235 897) €**	**(1 493 421) €**	**(1 581 723) €**	**(1 771 835) €**	**(1 816 142) €**	**(1 936 306) €**	**(2 188 344) €**	**(2 353 994) €**	**(2 504 614) €**	**(2 629 752) €**
Sous-traitance & hébergement	**(358 252) €**	**(909 087) €**	**(421 186) €**	**(515 709) €**	**(628 670) €**	**(751 997) €**	**(1 187 476) €**	**(787 888) €**	**(774 421) €**	**(763 852) €**
Hébergement	(31 617) €	(35 549) €	(50 210) €	(71 638) €	(100 471) €	(141 852) €	(151 180) €	(166 298) €	(179 602) €	(193 970) €
Croissance annuelle		*12%*	*41%*	*43%*	*40%*	*41%*	*7%*	*10%*	*8%*	*8%*
Investissement R&D	- €	(40 000) €	(133 629) €	(91 199) €	(241 001) €	(288 269) €	(444 790) €	(200 000) €	(150 000) €	(100 000) €
% R&D / CA	*0%*	*3%*	*10%*	*6%*	*12%*	*12%*	*14%*	*6%*	*4%*	*3%*
Sous-traitance	(326 635) €	(401 812) €	(237 347) €	(264 323) €	(233 738) €	(269 782) €	(440 254) €	(321 590) €	(340 020) €	(359 898) €
TVA intra-communautaire	- €	- €	- €	- €	- €	(5 742) €	(66 595) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €
Exceptionnel / matériel	- €	(431 726) €	- €	(88 549) €	(53 460) €	(46 352) €	(84 657) €	(60 000) €	(64 800) €	(69 984) €
Marge S/ activité	**(925 329) €**	**(1 028 671) €**	**(718 267) €**	**(663 501) €**	**(435 279) €**	**(370 064) €**	**(294 993) €**	**108 118 €**	**230 965 €**	**452 355 €**
Frais généraux	**(141 468) €**	**(192 000) €**	**(228 995) €**	**(237 746) €**	**(322 526) €**	**(327 300) €**	**(372 517) €**	**(335 000) €**	**(327 250) €**	**(334 698) €**
Croissance annuelle		*36%*	*19%*	*4%*	*36%*	*1%*	*14%*	*-10%*	*-2%*	*2%*
Bâtiments	(48 707) €	(71 344) €	(76 876) €	(75 464) €	(108 380) €	(117 171) €	(112 045) €	(105 000) €	(108 150) €	(111 395) €
Frais généraux	(27 334) €	(40 746) €	(58 870) €	(56 989) €	(80 111) €	(77 756) €	(74 447) €	(70 000) €	(72 100) €	(74 263) €
Frais généraux légaux	(24 601) €	(44 444) €	(70 993) €	(49 788) €	(92 765) €	(98 750) €	(100 699) €	(100 000) €	(102 000) €	(104 040) €
Marketing & communication	(40 826) €	(35 464) €	(22 256) €	(55 506) €	(41 269) €	(33 624) €	(85 326) €	(60 000) €	(45 000) €	(45 000) €
EBITDA	**(1 066 797) €**	**(1 220 670) €**	**(947 262) €**	**(901 248) €**	**(757 805) €**	**(697 363) €**	**(667 510) €**	**(226 882) €**	**(96 285) €**	**117 658 €**
Amortissements	(3 713) €	(13 736) €	(22 680) €	(116 963) €	(82 819) €	(135 122) €	(159 410) €	(160 000) €	(130 000) €	(100 000) €
Jetons de présence	(3 800) €	(8 800) €	(15 101) €	(16 645) €	(19 944) €	(18 279) €	(22 797) €	(40 000) €	(41 200) €	(42 436) €
Divers - Taxes	(5 500) €	(2 860) €	(16 278) €	(4 437) €	(868) €	(976) €	78 €	(5 000) €	(5 000) €	(5 000) €
EBIT	**(1 079 810) €**	**(1 246 067) €**	**(1 001 320) €**	**(1 039 293) €**	**(861 436) €**	**(851 741) €**	**(849 639) €**	**(431 882) €**	**(272 485) €**	**(29 778) €**
Produits & Frais financiers	(169) €	1 017 €	(5 197) €	(4 939) €	(3 759) €	(1 769) €	(2 034) €	(5 000) €	(5 000) €	(5 000) €
Subsides accordés	1 351 000 €	1 280 000 €	1 018 380 €	945 250 €	835 123 €	855 885 €	863 742 €	***378 598 €***	***253 580 €***	***34 778 €***
Report subsides / consommation	(240 000) €	- €	- €	89 808 €	51 846 €	58 284 €	58 284 €	58 284 €	23 905 €	- €
Frais de lancement, exceptionnel	(17 005) €	(10 107) €	- €	- €	- €	15 000 €	- €	- €	- €	- €
Provisions pour risques et charges						35 247 €				
Impôts sur le résultat	(13 761) €	(23 077) €	(11 213) €	12 404 €	(623) €	(89 761) €	(45 525) €			
Résultat final	**255 €**	**1 767 €**	**650 €**	**3 230 €**	**21 151 €**	**21 144 €**	**24 828 €**	**0 €**	**(0) €**	**(0) €**

Structure des frais :

En € et en %	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL DES FRAIS	**(1 765 804) €**	**(2 628 994) €**	**(2 291 159) €**	**(2 668 275) €**	**(2 874 728) €**	**(3 156 749) €**	**(3 932 501) €**	**(3 686 882) €**	**(3 787 485) €**	**(3 880 738) €**
Moyenne frais par mois	**(147 150) €**	**(219 083) €**	**(190 930) €**	**(222 356) €**	**(239 561) €**	**(263 062) €**	**(327 708) €**	**(307 240) €**	**(315 624) €**	**(323 395) €**
Rémunérations et charges sociales	**70,0%**	**56,8%**	**69,0%**	**66,4%**	**63,2%**	**61,3%**	**55,6%**	**63,8%**	**66,1%**	**67,8%**
Sous-traitance & hébergement	**20,3%**	**34,6%**	**18,4%**	**19,3%**	**21,9%**	**23,8%**	**30,2%**	**21,4%**	**20,4%**	**19,7%**
Hébergement	1,8%	1,4%	2,2%	2,7%	3,5%	4,5%	3,8%	4,5%	4,7%	5,0%
Investissement R&D	0,0%	1,5%	5,8%	3,4%	8,4%	9,1%	11,3%	5,4%	4,0%	2,6%
Sous-traitance	18,5%	15,3%	10,4%	9,9%	8,1%	8,7%	12,9%	9,8%	10,0%	10,3%
Exceptionnel	0,0%	16,4%	0,0%	3,3%	1,9%	1,5%	2,2%	1,6%	1,7%	1,8%
Frais généraux	**8,0%**	**7,3%**	**10,0%**	**8,9%**	**11,2%**	**10,4%**	**9,5%**	**9,1%**	**8,6%**	**8,6%**
Bâtiments	2,8%	2,7%	3,4%	2,8%	3,8%	3,7%	2,8%	2,8%	2,9%	2,9%
Frais généraux	1,5%	1,5%	2,6%	2,1%	2,8%	2,5%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
Frais généraux légaux	1,4%	1,7%	3,1%	1,9%	3,2%	3,1%	2,6%	2,7%	2,7%	2,7%
Marketing & communication	2,3%	1,3%	1,0%	2,1%	1,4%	1,1%	2,2%	1,6%	1,2%	1,2%
Autres	**1,7%**	**1,3%**	**2,6%**	**5,4%**	**3,7%**	**4,5%**	**4,7%**	**5,7%**	**4,8%**	**3,9%**
Amortissements	0,2%	0,5%	1,0%	4,4%	2,9%	4,3%	4,1%	4,3%	3,4%	2,6%
Jetons de présence	0,2%	0,3%	0,7%	0,6%	0,7%	0,6%	0,6%	1,1%	1,1%	1,1%
Divers - Taxes	0,3%	0,1%	0,7%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Produits & Frais financiers	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Frais de lancement (notaire, comptable…)	1,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Besoins en financement	**1 096 984 €**	**1 255 156 €**	**1 006 517 €**	**1 044 232 €**	**865 195 €**	**838 510 €**	**851 673 €**	**378 598 €**	**253 580 €**	**34 778 €**
Total des frais	**1 765 804 €**	**2 628 994 €**	**2 291 159 €**	**2 668 275 €**	**2 874 728 €**	**3 156 749 €**	**3 932 501 €**	**3 686 882 €**	**3 787 485 €**	**3 880 738 €**
Subsides accordés / nécessaires	**1 351 000 €**	**1 280 000 €**	**1 018 380 €**	**945 250 €**	**835 123 €**	**855 885 €**	**863 742 €**	**378 598 €**	**253 580 €**	**34 778 €**
Variation n / n+1		-5%	-20%	-7%	-12%	2%	1%	-56%	-33%	-91%
Variation depuis création		-5%	-25%	-30%	-38%	-37%	-36%	-72%	-81%	-97%
Taux de financement	62,1%	47,7%	43,9%	39,1%	30,1%	26,6%	21,7%	10,3%	6,7%	0,9%
Taux de couverture en recette propre	**37,9%**	**52,3%**	**56,1%**	**60,9%**	**69,9%**	**73,4%**	**78,3%**	**88,2%**	**92,7%**	**99,1%**
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	99%	100%
Taux de couverture en recette propre hors invest	37,9%	53,1%	59,5%	63,0%	76,3%	80,8%	88,3%	93,2%	96,5%	101,7%
Taux de couverture BP initial de 2011	33%	40%	55%							

3.6.19 Besoins en financement.

Depuis sa création, l'Intercommunale a mis un point d'honneur aux respects des engagements pris.

Notre taux de couverture en recette propre est passé depuis notre création de 37,9% à 79,2% en 2018 (en avance sur le business plan établi à la création d'IMIO) et **nous visons d'atteindre une autonomie à l'horizon 2021.**

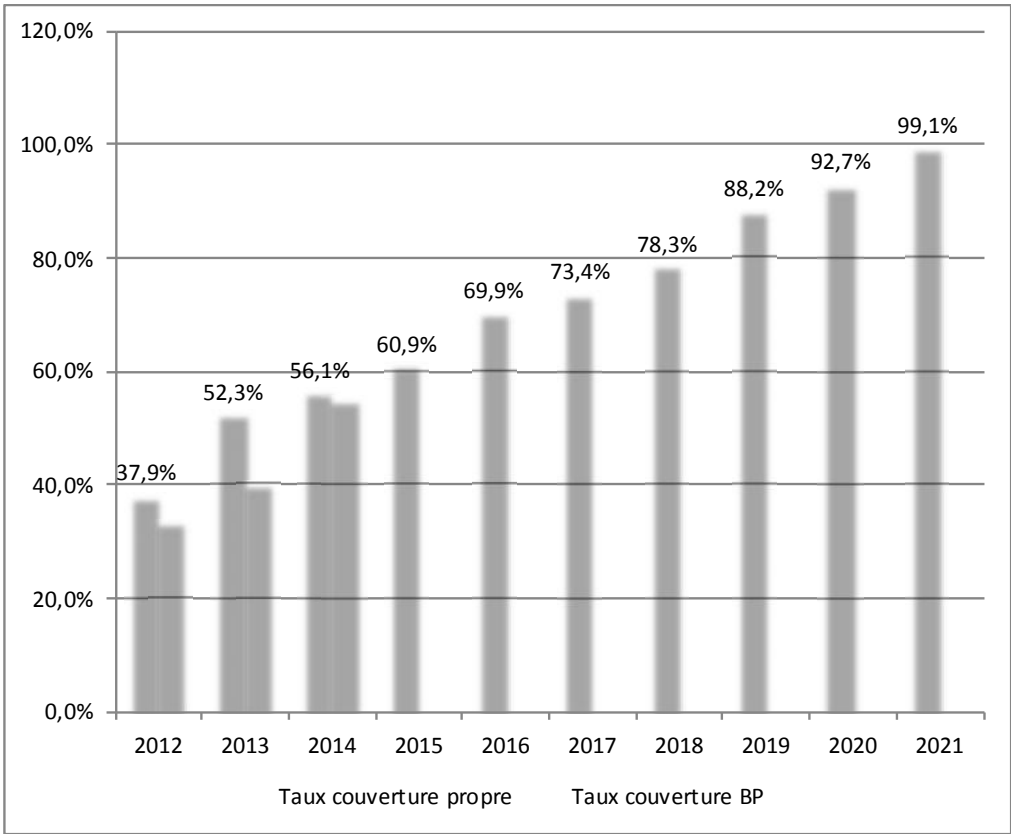

Nos besoins en financement pour 2019 et 2020 ont été divisés par 2 par rapport au Business Plan précédent.

Cette baisse est le fruit d'une gestion rigoureuse et d'une adhésion en constante croissance des Pouvoirs locaux à ce projet. Nous sommes passés de 60 membres en 2012 à 290 avec plus de 600 solutions hébergées et gérées par IMIO pour le compte des Pouvoirs locaux.

Afin de respecter ce plan financier, il est nécessaire de bénéficier des apports financiers suivant :

- Année 2019 : 350.000 €
- Année 2020 : 250.000 €
- Année 2021 : 100.000 €

Une demande de support financier sera adressée au Gouvernement Wallon. En cas de refus du Gouvernement Wallon, cet apport devra être supporté par nos membres.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos besoins de subsides.

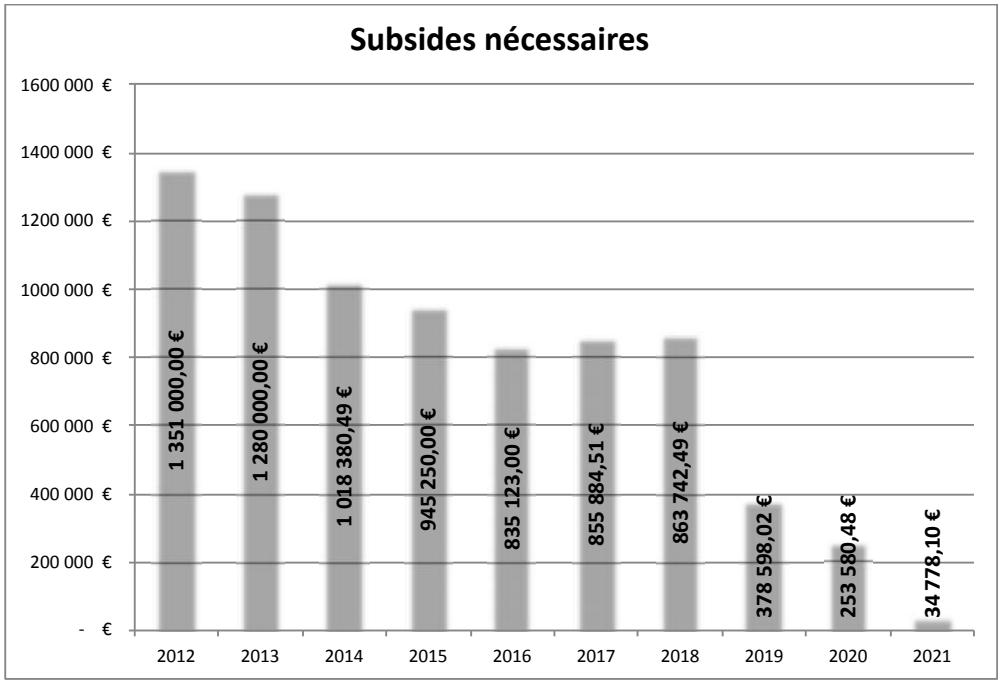

3.7 LE RAPPORT DU COLLEGE DE REVISEURS

(Article L1523-13§3 al.2 du CDLD)

BRANKAER Ph. & Partners
Membre du réseau DB AUDIT

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863

Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion

RLS Audit & Conseils

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (la « société ») ou (« IMIO SCRL »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au collège des commissaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 24 janvier 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Il s'agit de notre premier contrôle légal des comptes annuels de la société IMIO SCRL.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.944.862,67 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 24.827,50.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Page 1

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863
Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion

RLS Audit & Conseils

Autre point

Les comptes annuels de société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre collège de commissaires qui a exprimé dans son rapport en date du 17 avril 2018, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863
Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au collège des commissaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques du rapport de gestion publié et inclus aux pages 4 à 14 du « *rapport au conseil d'administration Année 2018* », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés à l'exception de certains éléments repris aux pages 5, 8, 9, 10, 11 dont les termes et données ne sont pas cohérents avec les comptes annuels.

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863
Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer à l'exception de certaines terminologies inappropriées (EBITDA, marge, …).

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels, et nos réseaux sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- A l'exception de l'inventaire des commandes en-cours, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Chimay, le 03 mai 2019

SPRL BRANKAER Ph. & Partners	SPRL RLS Audit & Conseils
Commissaire	Commissaire
Représentée par son gérant	Représentée par son gérant
Philippe BRANKAER	Luc SOHET
Réviseur d'entreprises	Réviseur d'entreprises

4 ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante du rapport de gestion pour l'année 2018 :

1. Comptes annuels 2018 – format BNB
2. Registre des associés
3. Rapport du Comité de Rémunérations

4.1 Synthèse

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	668 820,00	1 388 837,13	1 255 354,86	1 624 043,07	2 009 532,85	2 318 238,91	3 080 827,39
		107,65%	*-9,61%*	*29,37%*	*23,74%*	*15,36%*	*32,90%*
Produit exceptionnel	0,00	-15 000,00	0,00	5 500,00	0,00	15 000,00	0,00
Subsides	1 111 000,00	1 280 000,00	1 018 380,49	945 250,00	835 123,00	855 884,51	863 742,49
Subside fonctionnement	1 111 000,00	1 280 000,00	1 018 380,49	945 250,00	835 123,00	801 020,00	748 607,00
		15,21%	*-20,44%*	*-7,18%*	*-11,65%*	*-4,08%*	*-6,54%*
Subside projets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 864,51	115 135,49
Autres produits et récupération de frais	4 893,74	10 102,42	11 004,68	14 937,97	22 735,58	24 802,97	43 533,36
Total des produits	**1 784 713,74**	**2 663 939,55**	**2 284 740,03**	**2 589 731,04**	**2 867 391,43**	**3 213 926,39**	**3 988 103,24**
		49,26%	*-14,23%*	*13,35%*	*10,72%*	*12,09%*	*24,09%*
Approvisionnements et TVA intracom	-362 136,76	-895 767,95	-339 799,95	-471 096,42	-628 670,10	-751 996,85	-1 187 476,58
Services et biens divers	-214 813,56	-322 454,53	-429 561,27	-425 962,65	-419 766,13	-471 885,15	-576 003,13
Batiment	-48 877,40	-70 749,80	-76 619,27	-75 076,94	-69 710,86	-83 191,06	-73 862,28
Véhicules	-30 599,51	-64 603,55	-69 903,22	-84 348,53	-85 368,35	-116 308,89	-176 428,40
Administration / Divers	-39 740,55	-60 343,70	-66 399,10	-79 011,17	-67 941,21	-63 039,38	-89 939,25
Téléphonie et internet	-12 088,68	-15 556,76	-24 890,64	-33 798,11	-44 323,14	-34 169,09	-31 731,25
Assurances	0,00	0,00	-2 760,79	-11 759,84	-12 788,90	-13 337,44	-11 265,94
Honoraires	-42 643,33	-67 293,63	-154 750,28	-92 484,38	-92 765,08	-108 774,14	-99 704,09
Marcom	-40 864,09	-35 107,09	-20 433,68	-34 263,47	-26 924,20	-34 785,75	-60 275,02
Dons et libéralité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
Administrateurs	0,00	-8 800,00	-13 804,29	-15 220,21	-19 944,39	-18 279,40	-22 796,90
Total	**-576 950,32**	**-1 218 222,48**	**-769 361,22**	**-897 059,07**	**-1 048 436,23**	**-1 223 882,00**	**-1 763 479,71**
Marge Brut d'Exploitation	**1 207 763,42**	**1 445 717,07**	**1 515 378,81**	**1 692 671,97**	**1 818 955,20**	**1 990 044,39**	**2 224 623,53**
Rémunérations, charges sociales et pensions	**-1 180 971,76**	**-1 409 447,25**	**-1 503 846,10**	**-1 608 884,25**	**-1 666 290,36**	**-1 923 486,11**	**-2 019 388,16**
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	**26 791,66**	**36 269,82**	**11 532,71**	**83 787,72**	**152 664,84**	**66 558,28**	**205 235,37**
Amortissements	-3 713,28	-13 736,07	-98 680,82	-116 962,67	-82 818,90	-131 681,60	-159 410,12
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	(55 000,00)	-95 246,86	150 246,86	0,00
Autres charges d'exploitation	-5 847,50	-347,50	-868,00	-5 868,00	-911,89	-10 589,87	-11 885,71
Bénéfice d'exploitation	**17 230,88**	**22 186,25**	**-88 016,11**	**-94 042,95**	**-26 312,81**	**74 533,67**	**33 939,54**
Produits financiers	2 777,86	6 309,63	103 106,94	90 248,86	56 761,10	58 307,33	58 283,92
Charges financières	-5 434,66	-4 391,66	-3 128,66	-5 365,11	-8 674,01	-21 935,88	-21 870,92
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**14 574,08**	**24 104,22**	**11 962,17**	**-9 159,20**	**21 774,28**	**110 905,12**	**70 352,54**
Impôts sur le résultat	-14 319,25	-22 337,21	-11 312,29	12 389,59	-623,46	-89 760,79	-45 525,04
Bénéfice de l'exercice	**254,83**	**1 767,01**	**649,88**	**3 230,39**	**21 150,82**	**21 144,33**	**24 827,50**
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	**1 190,25**	**9 193,45**	**-3 776,24**	**84 944,20**	**142 455,48**	**-55 728,26**	**125 953,70**